

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : **15**
Membres en exercice : **14**
Membres présents : **09**
Pouvoirs : **04**

Date convocation : **18/12/2025**
Date d'affichage : **18/12/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de décembre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jérôme LECONTE 1^{er} Adjoint pour la Maire empêchée.

Présents : Jérôme LECONTE, Danielle DUMAS, Florence ARNAUD, Philippe NOUVEL, Cyril MAURIN, François MICHELLI, Catherine SOUCHON, Dominique CHIARAMONTI, Thierry BARRE.

Absents ou excusés : Benjamin BOUSCHARAIN.

Pouvoirs : Catherine LECERF à Jérôme LECONTE, Cédric VERNAZOBRES à Philippe NOUVEL, Françoise CANAC à Danielle DUMAS, Laurent JUIF à Thierry BARRE.

Secrétaire de Séance : Philippe NOUVEL.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.
2. Décisions modificatives budgétaires : virement de crédits - Budget primitif M-49 2025.
3. Décisions modificatives budgétaires : crédits supplémentaires – Budget primitif M-49 2025.
4. Questions diverses.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2025**

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que :

- les délibérations du Conseil Municipal ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du Gard en date du 16 décembre 2025.
- le procès-verbal a été affiché et envoyé par voie électronique aux Conseillers Municipaux le 16 décembre 2025 ; publié sur le site internet de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61/2025
DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES
VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET PRIMITIF M-49 2025

Monsieur Jérôme LECONTE 1^{er} Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que pour permettre de payer le capital du remboursement du prêt de la STEP, les prévisions budgétaires au Budget Primitif M49 étant insuffisantes au chapitre 16, il y a donc lieu de procéder aux modificatives budgétaires désignées ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CREDITS A OUVrir				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	79.00
			TOTAL	79.00
CREDITS A REDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2158	OPNI	Autres installations, matériel et outillage technique	79.00
			TOTAL	79.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'apporter aux prévisions budgétaires 2025 du Budget Primitif M-49, les modifications désignées ci-dessus.

DELIBERATION N° 62/2025
DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES
CREDITS SUPPLEMENTAIRES - BUDGET PRIMITIF M-49 2025

Monsieur Jérôme LECONTE 1^{er} Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que suite au versement de l'excédent de fonctionnement du Budget Assainissement M49 au Budget Principal M57, les prévisions budgétaires étant insuffisantes au chapitre 67, il y a donc lieu de procéder aux modificatives budgétaires désignées ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION				
COMPTES DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
011	61523		Entretien et réparations réseaux	- 20 000.00
011	61528		Entretien et réparations autres	- 20 000.00
023	023		Virement à la section d'investissement	- 10 000.00
			TOTAL	- 50 000.00
COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
67	672		Versement de l'excédent à la collectivité	50 000.00
			TOTAL	50 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
COMPTES DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2158	OPNI	Autres installations, matériels et outillages	- 10 000.00
			TOTAL	- 10 000.00
COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	- 10 000.00
			TOTAL	- 10 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter aux prévisions budgétaires 2025 du Budget Primitif M-49, les modifications désignées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le 1^{er} Adjoint clôture la séance à 9 heures 45 minutes.

Procès-verbal affiché en Mairie le 24 décembre 2025, envoyé aux élus par voie électronique et déposé sur le site de la Commune.

Le Secrétaire,
Philippe NOUVEL



Pour la Maire empêchée,
Le 1er Adjoint,
Jérôme LECONTE



Madame La Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

